



VALGELON-LA ROCHETTE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION	3
CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN.....	4
CONTEXTE NATIONAL.....	5
ELEMENTS BUDGETAIRES ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2019.....	7
Eléments budgétaires.....	7
PLF 2019 et impacts sur les collectivités territoriales	7
1) Dotations : des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse (Art. 23, 28 et 39)	7
2) Hausse de la péréquation verticale (Art. 79)	9
3) Fiscalité.....	9
BUDGET COMMUNAL 2019	10
Compte administratif prévisionnel 2018	10
Section de fonctionnement.....	10
1) Les dépenses de fonctionnement.....	10
1.1. Opérations réelles	11
1.2. Opérations d'ordre.....	12
2) Les recettes de fonctionnement	13
2.1. Opérations réelles	13
2.2. Opérations d'ordre.....	14
3) Synthèse financière - Fonctionnement.....	14
4) Marge de manœuvre	15
Section d'investissement	17
1) Les dépenses d'investissement.....	17
1.1. Opérations réelles	17
1.2. Opérations d'ordre.....	17
2) Les recettes d'investissement	17
2.1. Opérations réelles	17
2.2. Opérations d'ordre.....	18
3) Synthèse financière – Investissement.....	18
4) Projets d'investissement.....	19
BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER	25
ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE	26
ANNEXE 02 – RATIOS.....	30

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui déterminent les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il vise à compléter l'information de l'assemblée délibérante et renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les orientations présentées ci-après s'appuient sur les hypothèses du projet de loi de finances 2019 (PLF 2019).

Des événements d'importance seront à prendre en compte lors de l'établissement du budget 2019 et développés dans les pages suivantes :

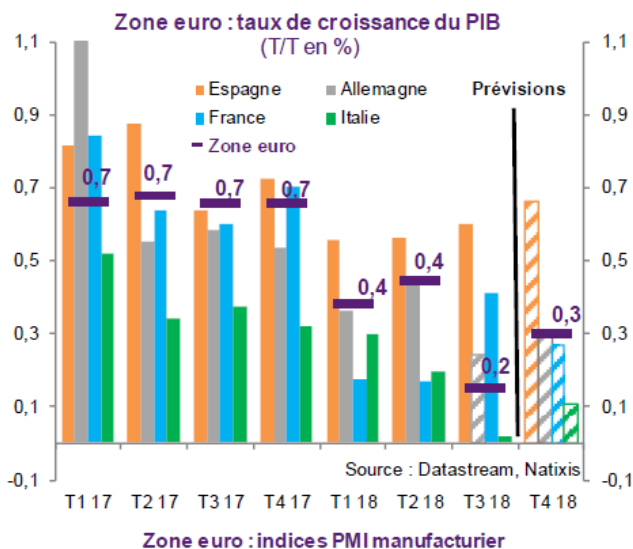
- la fusion des communes
- les incertitudes liées au contexte social dans l'hexagone (crise des « gilets jaunes » et l'impact qu'elles ont sur les réformes prévues par le gouvernement qui ne suit plus le programme initial (réforme de la fiscalité locale, de la DGF, etc.)
- la suppression progressive de la taxe d'habitation qui induira inévitablement des baisses de ressources

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la commune doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Les axes de travail pour l'élaboration du budget sont les suivant :

- Désendettement communal
- Maintien voire réduction des dépenses réelles de fonctionnement sur la base de 2018
- Maîtrise de la masse salariale en tenant compte de la mise en cohérence des pratiques en matière de salaire et d'action sociale entre les agents issus des communes historiques d'une part, et du reclassement des grade en points d'indice au 01/01/2019 d'autre part
- Terminer le programme de travaux en cours sur la commune d'Etable
- Déterminer les axes prioritaires nécessaires à l'entretien du patrimoine et au bon fonctionnement des services dans le contexte de la commune nouvelle
- Préparer l'avenir en faisant les études nécessaires aux demandes de subventions et préparant la mise en chantier des opérations d'investissement en 2019 : la réalisation d'un self pour les écoles de la Neuve et des Grillons, la reprise du centre-ville de La Rochette, la création d'une nouvelle école maternelle pour le secteur sud, prévoir la création d'un parking au centre-bourg d'Etable

• Une dynamique ralentie



Après l'embellie de 2017, avec un taux de croissance trimestriel stable de 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Les deux premiers trimestres ont connu un ralentissement, qui s'est accentué au 3ème trimestre, atteignant 0,2%.

Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne demeure en tête avec une croissance globale de 0,6%. Elle a été rejointe par la France au 3ème trimestre mais à un taux inférieur (0,4%). En Italie, la croissance a tout simplement calé et en Allemagne elle a connu un ralentissement.

Depuis le début de l'année 2018, les indicateurs avancés se sont retournés. Ils annoncent un ralentissement progressif de l'activité, notamment en raison d'un recul des commandes à l'export. La croissance semble donc fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'affaiblissement du commerce mondial. Les prix du pétrole, les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que les difficultés des pays émergents minent

l'environnement international. Le Brexit et le rejet du budget italien en octobre dernier affaiblissent un environnement propice aux échanges.

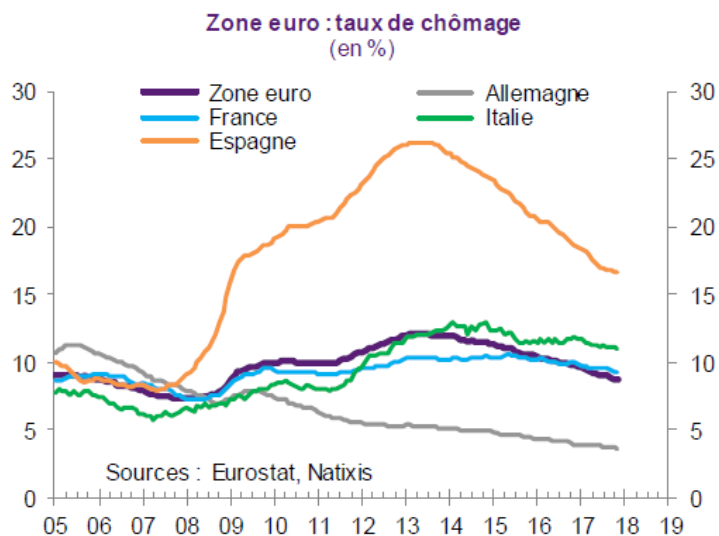
Alors qu'en 2017, la zone euro profitait simultanément de facteurs favorables à la croissance globale :

- Accélération du commerce mondial
- Faiblesse de l'inflation
- Politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit

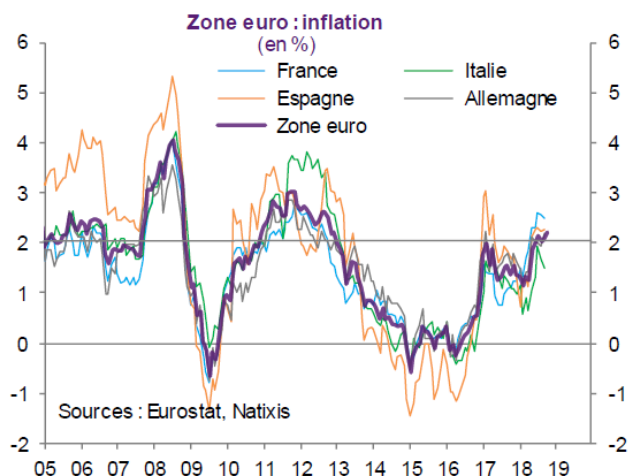
Ces soutiens sont beaucoup plus effacés. Si la politique monétaire est toujours conciliante, les achats nets mensuels d'actifs par la Banque Centrale Européenne ont été divisés par deux pour s'élever à 15 milliards d'euros. Depuis le début de l'année 2018, l'inflation s'est fortement accélérée et s'est établie aujourd'hui à 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et donc sur la croissance.

Selon un rapport de la Caisse d'Epargne (novembre 2018), la croissance établie à 2,5% en 2017 devrait être de 1,9% en 2018 et de 1,3% en 2019.

Ce ralentissement explique par ailleurs le recul moins dynamique du chômage qui tend à rejoindre son niveau structurel. Il devient dès lors, les entreprises ont du mal à recruter les compétences recherchées au regard de celles offertes.



• L'inflation dans la zone euro



Après avoir été négative début 2016, l'inflation est redevenue positive mi-2016 mais elle est restée très faible, n'atteignant en moyenne que 0,2% et ce en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement.

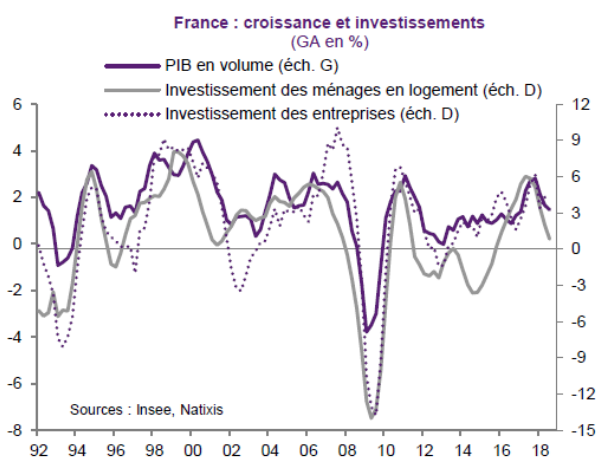
Avec la hausse des prix du baril, elle est remontée à + 1,5% en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif attendu par la BCE à 2% en juin 2018 pour s'élever à 2,2% en octobre. En moyenne elle devrait atteindre 1,8% en 2018, hypothèse également retenue pour 2019.

Néanmoins, entre 2017 et 2018, l'inflation sous-jacente a peu progressé (stable à 1,1%). Récemment, elle a connu une légère diminution.

Avec ces incertitudes, la BCE pourrait retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire. Jusqu'à maintenant, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés et manifesté son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt, fin décembre, d'achats nets d'actifs. Elle également annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés également n'attendent pas de remontée avant décembre 2019. Les décisions de la BCE étant guidées par l'évolution de l'inflation sous-jacente, cette dernière sera surveillée de près.

CONTEXTE NATIONAL

• Une dynamique ralentie

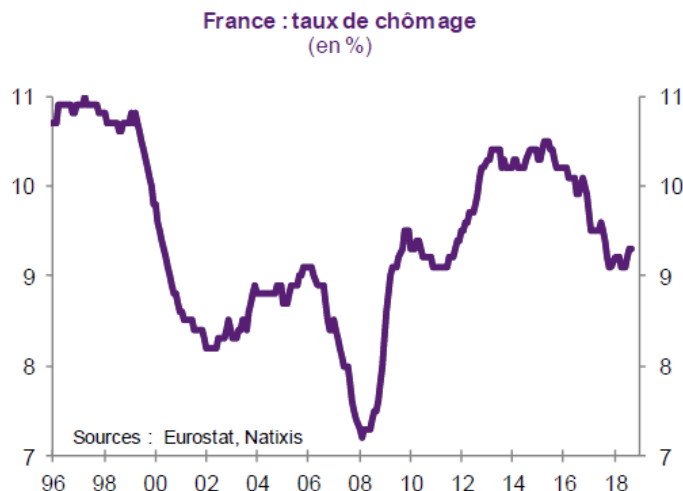


Après une croissance particulièrement dynamique en 2017, un fort ralentissement est constaté au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2% par trimestre. Le troisième trimestre a cependant enregistré un léger rebond (+ 0,4%) laissant présager une croissance moyenne de 1,6% sur l'année, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle.

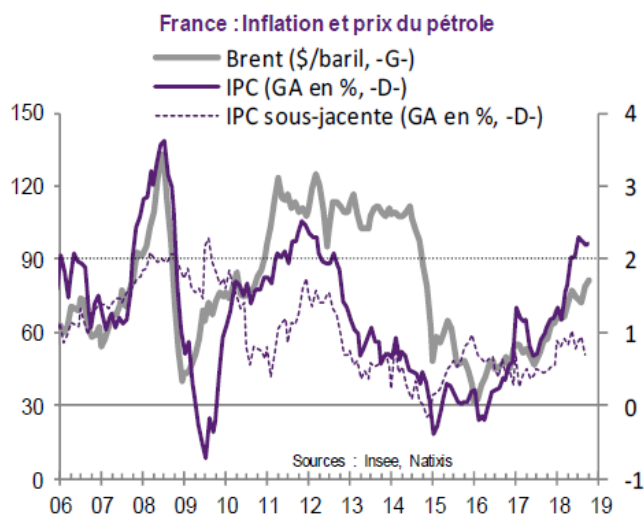
Dans un contexte international tendu, la croissance estimée au quatrième trimestre serait d'environ 0,3%.

L'affaiblissement attendu de la consommation privée, après la période de promotion des véhicules neufs de cet été, devrait être en partie contenu grâce à des mesures fiscales favorables aux ménages entrant progressivement en application à compter d'octobre.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Sur la base des données Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1%. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorable à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018, la tendance à la baisse semble s'être atténuée, freinée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au troisième trimestre, le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.



- **Une inflation supérieure à celle de la zone euro**



Alimentée par une remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (gaz et électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait s'établir à 1,9% pour l'année 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH en France est depuis janvier 2018 supérieure à la zone euro. Cette situation devrait perdurer jusqu'en février 2019 au moins.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui du coup a reculé de 0,5% au premier trimestre 2018. Au second trimestre, l'impact de l'inflation a été atténué par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine, ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1% après 0,1% au premier trimestre), de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a connu un sursaut à +0,6%, profitant à l'épargne (14,3%) au détriment de la consommation (-0,1%).

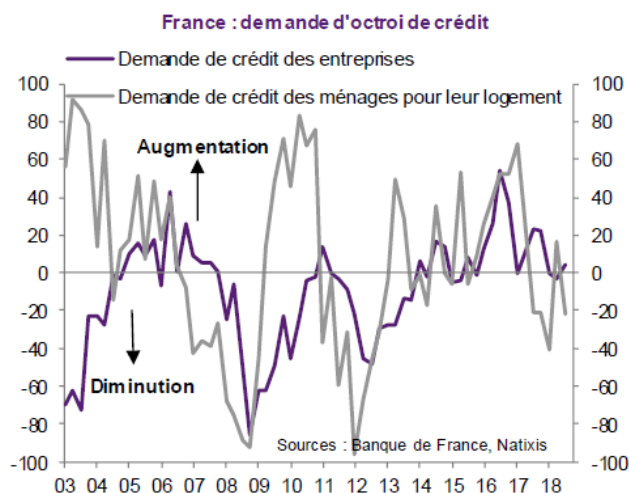
Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au troisième trimestre, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves des constructeurs qui ont liquidé les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesures d'émission polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au troisième trimestre. Les exportations devraient accélérer pour le quatrième trimestre en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.

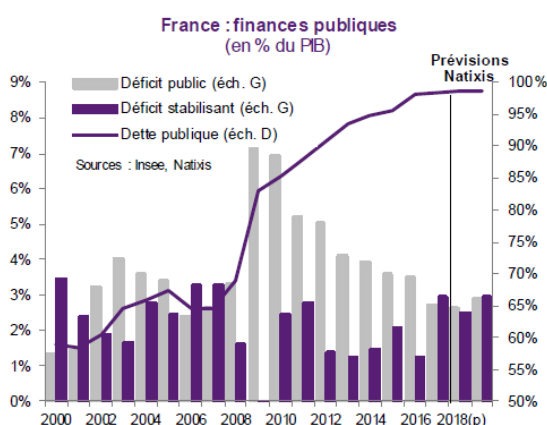
- **Le maintien de bonnes conditions de crédit**

Les conditions d'octroi de crédit restent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêts des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53% en octobre, à peine plus élevé que le minimum de 1,5% observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faibles taux d'intérêt, réduction d'impôts du régime Pinel, PTZ), la demande de crédit des ménages pour l'habitat accélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier. Au troisième trimestre, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, toujours en lien avec les importants achats de véhicules neufs.



- **La consolidation budgétaire retardée**



Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) mais considérablement alourdi la dette publique, qui atteint le niveau record de 98,5% en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Eléments budgétaires

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques, en même temps que le PLF pour 2018. Le PLF 2019 s'inscrit dans leur continuité : il découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Le PLF 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire, d'application. Comportant une vingtaine d'articles – sur les 85 du texte – qui auront un impact sur les finances locales, ce projet ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales. A l'instar des dernières lois de finances, le PLF 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Ces mesures sont explicitées ci-après en détaillant celles qui impactent les dotations des collectivités, celles qui sont relatives à la péréquation, puis les mesures spécifiques à la fiscalité locale, et enfin quelques mesures diverses, notamment celles qui concernent l'Outre-mer.

PLF 2019 et impacts sur les collectivités territoriales

1) Dotations : des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse (Art. 23, 28 et 39)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

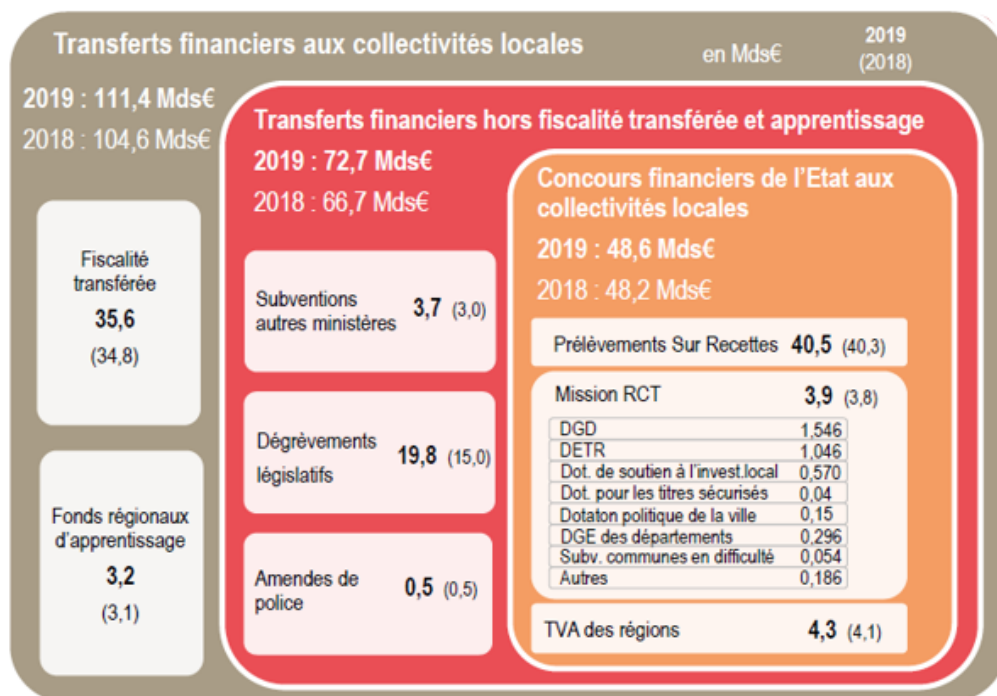
Ils atteignent 111,4 milliards € dans le PLF 2019 à périmètre courant. Cette hausse de 6,5% par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €). Le dynamisme de ces transferts financiers depuis plusieurs années est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives. Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

La TVA des régions est en légère augmentation de 5%.

Les concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La TVA des régions est en légère augmentation de 5%.



Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36%).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,470 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,3% par rapport à la LFI 2018. Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires). La hausse du FCTVA (+ 0,7%) s'explique par le regain d'investissement.

Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est de 264 millions €, dont 120 millions € seront pris en charge par le Gouvernement, cette somme correspondant à la hausse des compensations fiscales liée à l'exonération de CFE pour les entreprises à faible chiffre d'affaires.

En conséquence, le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 144 millions € à hauteur de :

- 64 millions € pour le bloc communal
- 40 millions € pour les régions
- 40 millions € pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions €. Le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Les minorations de FDPTP et DCRTP du bloc communal seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017.

Le gouvernement renoncerait à inclure la DCRTP intercommunale dans les variables d'ajustement de l'enveloppe globale fixée en PLF 2019, soit 5 millions. L'élargissement de cette mesure à la DCRTP des communes a été rejeté (amendements des 8 et 20 octobre).

Le report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA – Art. 80)

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (pour quelques dépenses spécifiques).

Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (Art. 79)

Son montant est fixé à 1,5 milliard € en 2018, soit une augmentation de 30 millions € financés au sein de la DGF. La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles,
- Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale,
- Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition
- Simplifier le fonctionnement et son mode de calcul

Ainsi, le PLF prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : 30% de dotation de base et 70% de dotation de péréquation.

Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6.

De plus, un complément de dotation minimum est également mis en place dès 2019 pour les EPCI dont le montant de dotation 2018 est inférieur à 5 €/hab. Ce complément ne s'adresse qu'aux EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie.

Ceci pourrait avoir un impact sur le FPIC versé par la commune avec une hausse de la participation à reverser.

Mesures de soutien à l'investissement local (Art. 81)

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2019. Les départements bénéficient quant à eux de 212 millions.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle reste inchangée à 1 046 millions € en 2019. Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Elle s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. Le PLF ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

2) Hausse de la péréquation verticale (Art. 79)

Ces augmentations de DSU – DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

3) Fiscalité

Indexation du barème et des grilles de taux du prélèvement à la source (PAS – Art. 2)

Les tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu et les seuils associés sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac de 2018 par rapport à 2017 sont en hausse de 1,6 %. Ces dispositions s'appliquent à partir de l'imposition des revenus 2018.

Suppression de taxes à faible rendement (Art. 9)

L'article prévoit la suppression de 17 petites taxes en 2019 avec pour objectifs :

- La simplification du droit fiscal
- La réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- L'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- La réduction des coûts de recouvrement

Les secteurs concernés sont les industries culturelles, le secteur agricole, celui des transports, les jeux, le tourisme, l'artisanat et les télécommunications.

Dans cet article, il est précisé également que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires ».

Allongement de la liste des taxes à faible rendement supprimées :

- La taxe sur la recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux
- La taxe sur la recherche de gîtes géothermiques à haute température
- La taxe sur les friches commerciales
- La taxe sur les ventes de logements HLM

Pour ces quatre taxes, la perte de recettes pour les collectivités est compensée par la majoration de la DGF (amendements d'octobre).

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	–
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	–
Dotation de Solidarité Urbaine	2 291	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 602	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 503	+10
FDPTP**	333	–
TOTAL PÉREQUATION VERTICALE	8 019	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

BUDGET COMMUNAL 2019

L'ensembles point ci-après présenterons les chiffres agglomérés (données La Rochette et Etable), et les chiffres concernant chacune des communes.

Compte administratif prévisionnel 2018

L'exécution budgétaire 2018 présente les résultats suivants :

BALANCE 2018		REALISE		
		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
INVESTISSEMENT	GLOBAL	1 722 437,84	2 075 027,18	352 589,34
	La Rochette	1 523 414,79	1 989 995,93	466 581,14
	Etable	199 023,05	85 031,25	-113 991,80
FONCTIONNEMENT	GLOBAL	4 534 034,27	4 980 933,22	446 898,95
	La Rochette	4 329 336,47	4 659 189,37	329 852,90
	Etable	204 697,80	321 743,85	117 046,05
TOTAL	GLOBAL	6 256 472,11	7 055 960,40	799 488,29
	La Rochette	5 852 751,26	6 649 185,30	796 434,04
	Etable	403 720,85	406 775,10	3 054,25

		Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	GLOBAL	352 589,34	446 898,95	799 488,29
	LR	466 581,14	329 852,90	796 434,04
	ET	-113 991,80	117 046,05	3 054,25
Résultat N-1	GLOBAL	-485 965,01	697 998,01	212 033,00
	LR	-485 965,01	318 236,53	-167 728,48
	ET	0,00	379 761,48	379 761,48
Résultat cumulé	GLOBAL	-133 375,67	1 144 896,96	1 011 521,29
	LR	-19 383,87	648 089,43	628 705,56
	ET	-113 991,80	496 807,53	382 815,73

A noter que le résultat de fonctionnement est abondé par la reprise du résultat excédentaire du budget assainissement représentant un montant de 232 526,79 €.

Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

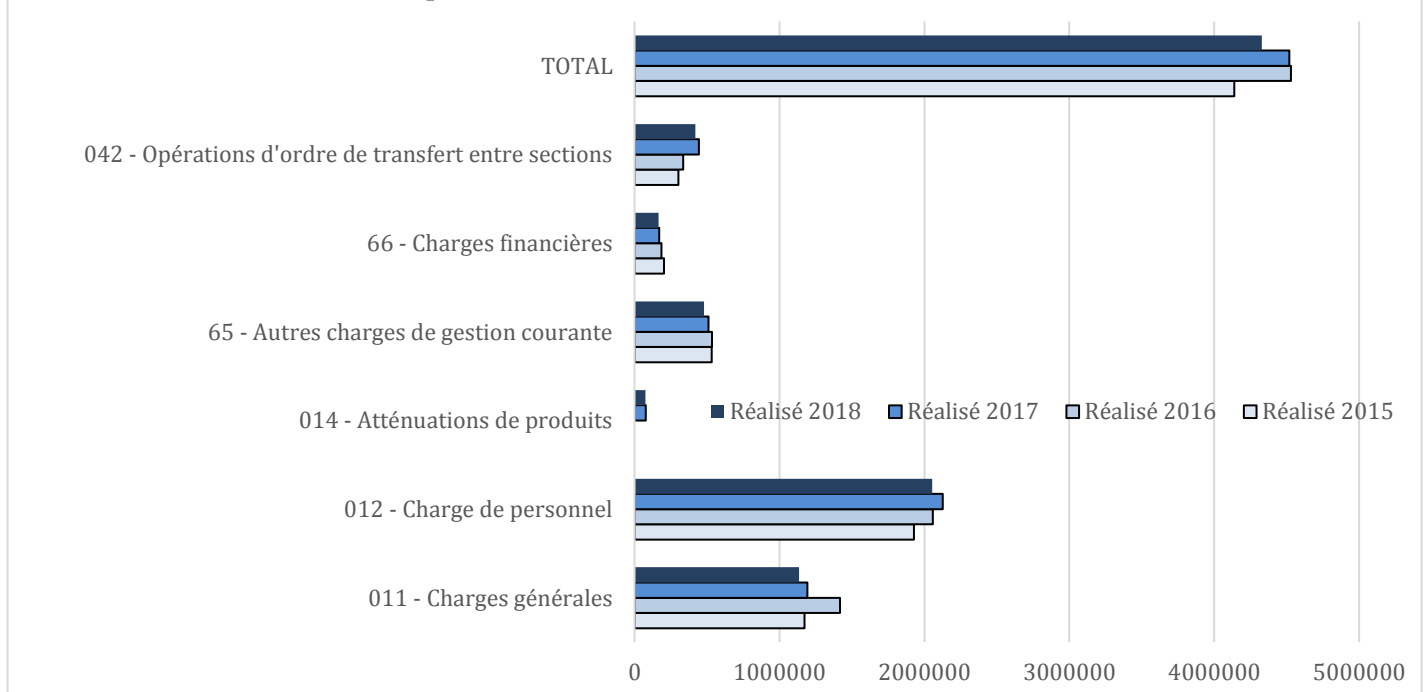
L'exécution globale 2018 des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 534 034,27 pour une prévision totale de 5 671 802,01 €. En retirant la prévision de virement l'exécution, l'exécution est inférieure de 215 000 environ (soit – 4,3%)

Les résultats concernant La Rochette ont atteint les objectifs fixés concernant la réduction des dépenses. En effet, une diminution de 10% des charges par services dans le cadre de leur fonctionnement avait été annoncée.

Ces objectifs avaient été fixés lors de l'élaboration du budget les prévisions globales réelles passant de 4,44 M€ à 4,3 M€.

Une bonne maîtrise et l'absence d'impondérables dans les charges générales a permis de dépasser l'objectif initial : l'exécution du chapitre 011 notamment s'arrête à 1,18 M€ alors que la prévision initiale est de 1,44M€ (soit – 17%).

Dépenses de fonctionnement 2015 - 2018



1.1. Opérations réelles

- Chapitre 011 : Charges générales

Concernant l'exécution 2018, le chapitre connaît une réduction significative pour atteindre le montant le plus faible depuis ces 4 dernières années.

L'objectif de réduction des dépenses doit se poursuivre afin de dégager les marges d'autofinancement nécessaires au soutien des grands projets à venir. Néanmoins une marge liée à l'inflation générale des prix (+ 2,2% au 31/10/2018) doit être observée. Il est proposé que globalement, entre prise en compte de l'inflation et objectif de diminution des dépenses, le chapitre ne soit pas augmenté en termes de prévision, à l'exception de la prise en compte des données relatives à l'intégration d'Etable. De fait, le chapitre aura une prévision initiale légèrement en retrait de celle de 2018.

Les articles suivants doivent tenir compte des évolutions prévisionnels suivantes :

Augmentation de crédits

- 60621/60622 – Combustibles et Carburants : augmentation du coût de l'énergie, début d'hiver plus froid
- 6135 – Locations mobilières : prise en compte de la location du chargeur et du chapiteau pour le rallye équestre
- 6227 – Frais d'actes et de contentieux : provisionner l'article en prévision des procédures en cours sur Etable
- 61521 – Terrains : abattage d'arbres (château, rue des Chaudannes, etc.)

Diminution de crédits

- 615221 – Entretien et réparation bâtiments communaux : maintenir la prévision de 2018 (étanchéité de du centre d'animation ne sera pas reconduite – 9 000 €)

- Chapitre 012 : Charge de personnel

La prévision globale (2,14 M€) de ce chapitre a été supérieure à la réalisation (2,054 M€). Néanmoins il conviendra de prendre en compte la revalorisation des indices des agents intervenue en début d'année 2019 ainsi que la masse salariale des agents intégrés d'Etable. Dans l'attente d'une décision du conseil en matière de régime indemnitaire et de politique sociale applicable à l'ensemble des agents (harmonisation des pratiques dans les deux communes), il est proposé réduire l'enveloppe globale à hauteur de – 0,3%. Une décision modificative ultérieure pourra venir rectifier la masse salariale si nécessaire et en fonction des décisions prises.

Statut	Agents au 01/01/2018		Agents au 31/12/2018		Agents au 01/01/2019	
	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	ETP
Non titulaire	36	13,37	33	12,55	33	12,55
Stagiaire	5	3,21	5	2,74	5	2,74
Titulaire	47	40,54	49	40,52	52	42,10
Total	88	57,12	87	55,81	90	57,39

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

Au regard des annonces du Gouvernement, ce chapitre, qui constate principalement le FPIC, devrait connaître une hausse limitée, le PLF 2019 ne prévoyant pas de révision.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une prise en compte de l'évolution à la hausse des indemnités des élus sera nécessaire (nombre plus important et certaines indemnités sont plus élevées).

Les subventions versées au CCAS et au foyer logement resteront globalement équivalente.

Le global des subventions fera l'objet d'une révision en fonction des réflexions dans le cadre de la nouvelle commune, mais qui devraient être applicables en 2020.

Dans l'attente du projet, il est proposé que les prévisions budgétaires de ce chapitre restent équivalentes à 2018 avec prise en compte des subventions à verser dans le cadre du FISAC (article 6571 et 6572 – 25 000 €).

- Chapitre 66 : Charges financières (cf. annexe 01)

Les intérêts des emprunts seront en diminution d'environ 18%.

	LA ROCHETTE		ETABLE		TOTAL	
	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
2018	164 654,66	733 557,14	2 364,53	21 322,15	167 019,19	754 879,29
2019	134 382,37	600 514,40	1 427,33	17 719,20	135 809,70	618 233,60

Les intérêts courus non échus (ICNE) en début d'exercice 2019 sont estimés à – 7190,00 € environ

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

La prévision de reversement de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement est provisionné pour versement à la communauté de communes (52 626,79 €). Par ailleurs, une régularisation de titres à annuler sur une exercice antérieur pour la commune d'Etable doit également être prévue (11 000,00 €)

1.2. Opérations d'ordre

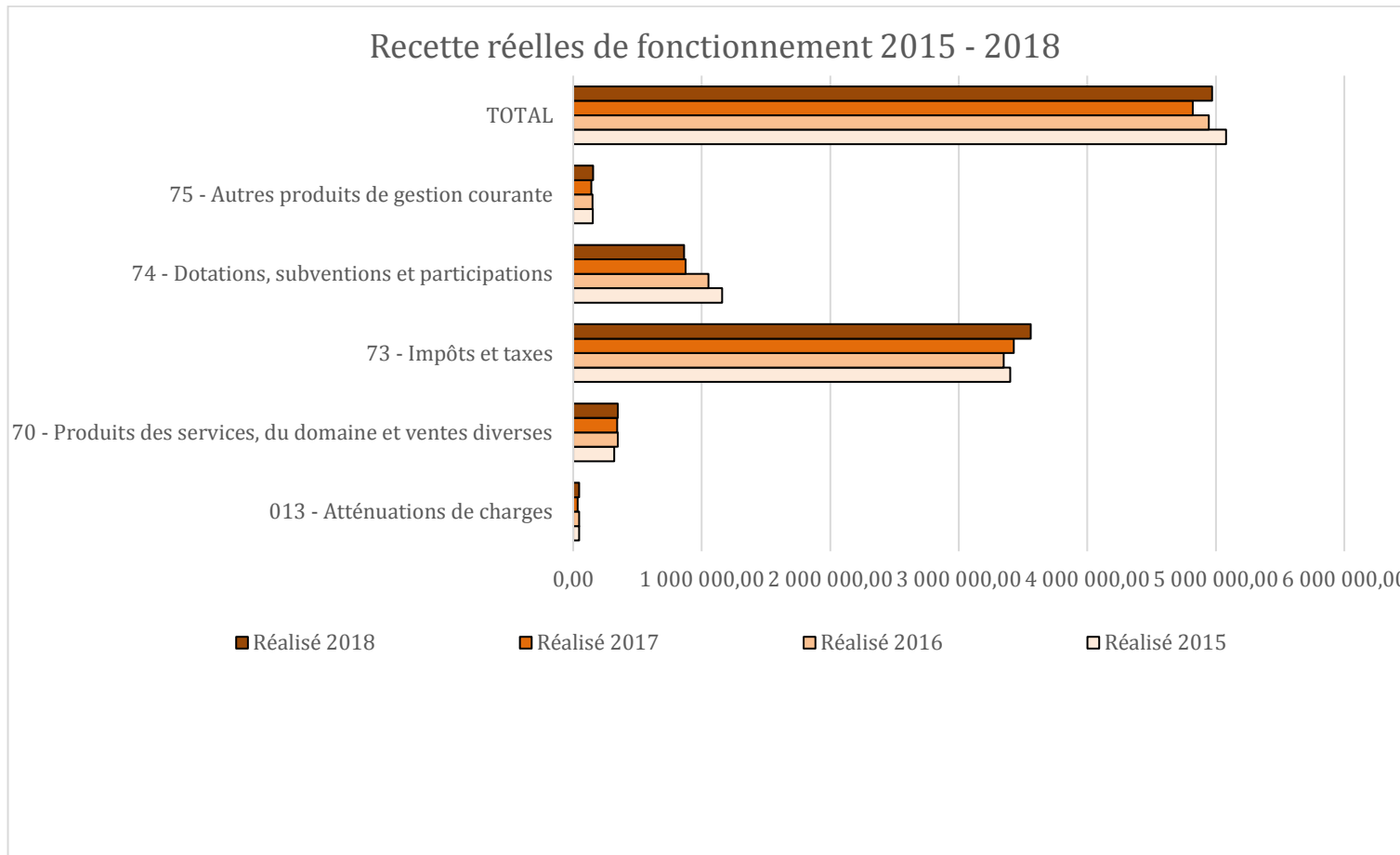
- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Le montant prévisionnel des amortissements sera d'environ 399 000 €. Cette dépense constitue une recette d'investissement venant en appui des projets d'investissement.

Dans l'attente d'une consolidation du patrimoine d'Etable (commune non soumis à l'obligation d'amortissement), une révision de ce montant pourra être nécessaire.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 980 933,22 € pour une inscription budgétaire initiale globale de 5 671 802,01 €. En retirant la prévision de résultat reporté, l'exécution est conforme aux prévisions.



2.1. Opérations réelles

- Chapitre 002 : Résultat reporté

Le résultat reporté en fonctionnement se présente comme suit :

Résultat fonctionnement 2018 :	446 898,95
Résultat fonctionnement cumulé antérieur :	697 998,01
Reprise résultat fonctionnement assainissement	232 526,79
Résultat global fonctionnement (A) :	1 377 423,75

Couverture investissement :

Couverture du déficit d'investissement :	-85 679,08
Affectation 1068 (B)	-85 679,08

Résultat reporté au titre du BP 2019 (C) :	1 291 744,67
--	--------------

- Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il est proposé de provisionner ce chapitre à hauteur de 20 000 €, la réalisation étant très dépendante des arrêts maladie des agents et des remboursements de la CPAM et de l'assurance statutaire en conséquence. Néanmoins, des arrêts longs sont en cours de traitement et ne devraient plus venir abonder ce chapitre.

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

L'ensemble des prévisions de ce chapitre est stable. La variation de ce chapitre est en grande partie conditionnée par le nombre d'enfants utilisant les services périscolaires, la fréquentation du camping et celle de la piscine.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

Depuis la loi de finances 2017, la revalorisation des bases fiscales est basée sur l'évolution de l'indice de prix harmonisé la consommation des ménages (hors tabac) entre novembre N-2 et novembre N-1.

En 2018, l'évolution fixée dans le PLF était de 1,24%. La commune avait alors fait le choix de porter l'augmentation globale à 2% soit une augmentation de la collectivité de + 0,76%.

Pour 2019, la revalorisation devrait atteindre 1,60 %.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Néanmoins, l'exonération du paiement de la taxe d'habitation pour certains contribuables au titre des résidences principales marque une montée en puissance en 2019 :

- 2018 : 30% de dégrèvement pour la cotisation pour le contribuable
- 2019 : 65% de dégrèvement pour la cotisation pour le contribuable
- 2020 : 100% de dégrèvement pour la cotisation pour le contribuable

Contribuables concernées :

- Revenu fiscal inférieur ou égal à 27 000 € pour la 1^{ère} part du quotient familial
- Majoration pour chacune des 2 premières demi-parts
- Majoration de 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à partir de la 3^{ème}

La commune devrait être intégralement compensée sur la base du taux voté en 2017.

La commune historique d'Etable percevait le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (5 700 € environ) qui ne devrait pas être reconduit dans le cadre de la nouvelle commune.

- Chapitre 74 : Dotations et participations

Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget 2018 en agglomérant les prévisions des deux communes.

La commune historique d'Etable percevait des dotations spécifiques liées à sa situation démographique. Certaines seront pas reconduites :

- Dotation élus
- Dotation globale de décentralisation (financement du PLU)

Par ailleurs, la commune historique de La Rochette recevait une aide dans le cadre d'un emploi d'avenir qui a pris fin en novembre 2018. Cette aide ne sera donc plus versée.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre relatif aux redevances d'occupation du domaine public (loyers et droits de place) est stable. Une légère augmentation est à prévoir environ + 2% en raison de l'augmentation des indices de révision des loyers d'une part.

2.2. Opérations d'ordre

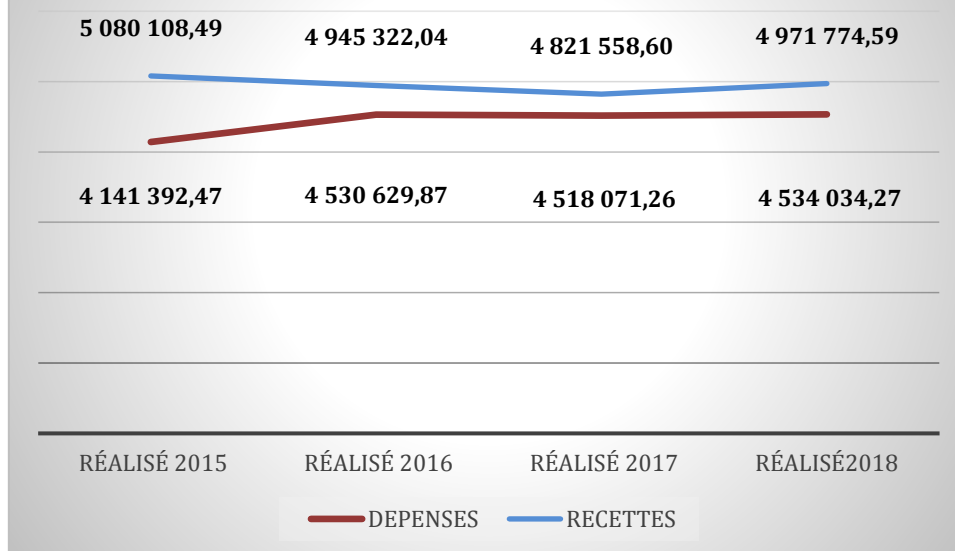
- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre constate une recette reçue de la section d'investissement pour amortissement de subvention d'équipement (400,00 €).

3) Synthèse financière - Fonctionnement

Globalement, la commune nouvelle dégage un résultat positif de 447 000 € environ. L'objectif de réduction des dépenses et le maintien global des recettes de fonctionnement permettent d'acquiescer une certaine stabilité budgétaire.

SYNTHESE DEPENSES RECETTES FONCTIONNEMENT



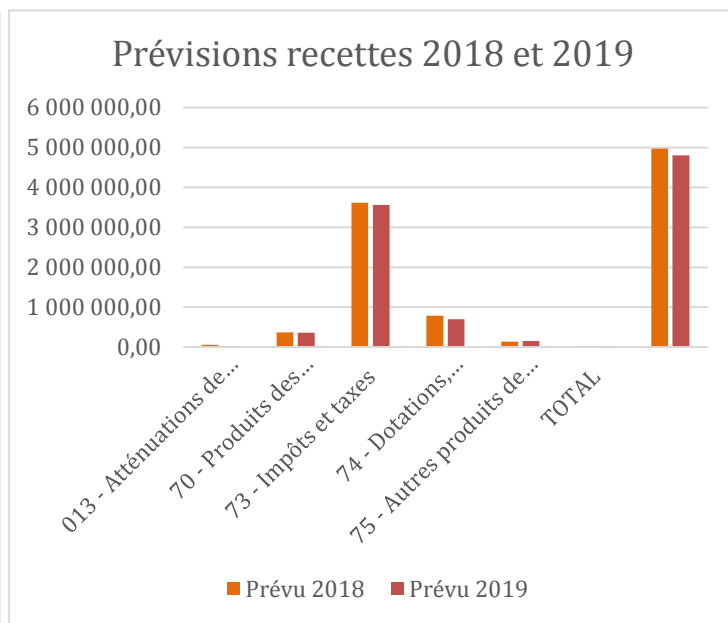
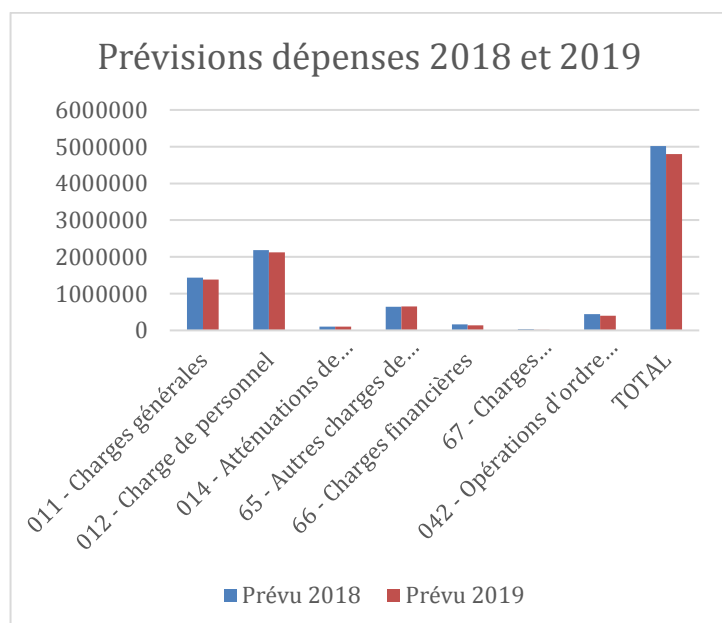
4) Marge de manœuvre

En tenant compte des affectations nécessaires à la couverture du déficit d'investissement (environ 85 000,00 €) et des propositions émises dans le rapport, le budget principal est en mesure de dégager un peu plus 1,25 M€ à affecter aux opérations d'investissement, sachant que certaines opérations sont déjà engagées.

Par ailleurs, il a été demandé aux services de maintenir globalement les budgets 2018 :

	Fonctionnement			Investissement		
	Accordé 2018	Liquidé 2018	Demandé 2019	Accordé 2018	Liquidé 2018	Demandé 2019
Médiathèque	39 400,00 €	39 594,52 €	40 000,00 €	45 160,00 €	44 547,74 €	46 420,00 €
Sport/Piscine/Associations	19 930,00 €	22 443,93 €	28 830,00 €	11 450,00 €	6 085,33 €	4 640,00 €
Périscolaire	135 560,00 €	119 711,83 €	131 390,00 €	0,00 €	235,42 €	5 560,00 €
Police municipale		4 354,40 €	27 000,00 €		2 874,24 €	14 000,00 €
Ecole Croisette	13 960,00	9 351,05 €	14 790,00 €	2 750,00 €	2 549,42 €	1 500,00 €
Ecole Grillons	10 725,00 €	4 522,07 €	10 420,00 €	4 897,00 €	6 621,83 €	2 600,00 €
Ecole élémentaire La Neuve	45 900,00 €	41 413,90 €	46 400,00 €	2 500,00 €	836,52 €	5 830,00 €
TOTAL	260 975,00 €	241 391,70 €	298 830,00 €	66 757,00 €	63 750,50 €	80 550,00 €

A titre provisoire, le projet de budget de fonctionnement :



	2018		Prévision 2019
	Prévu	Réalisé	
011 - Charges générales	1 436 170,64	1 183 090,72	1 394 700,00
012 - Charge de personnel	2 185 380,00	2 098 466,66	2 120 000,00
014 - Atténuations de produits	106 168,73	99 920,00	105 900,00
65 - Autres charges de gestion courante	640 300,00	547 446,44	653 650,00
66 - Charges financières	168 464,53	168 007,88	133 810,00
67 - Charges exceptionnelles	37 028,68	16 732,41	64 626,73
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 410,00	420 370,16	399 000,00
TOTAL	5 016 922,58	4 534 034,27	4 871 686,73

	2018		Prévision 2019
	Prévu	Réalisé	
002 - Résultat de fonctionnement	697 998,01		1 291 744,67
013 - Atténuations de charges	54 000,00	46 367,89	30 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	369 500,00	345 935,12	366 000,00
73 - Impôts et taxes	3 618 970,00	3 560 928,57	3 563 500,00
74 - Dotations, subventions et participations	784 678,00	862 272,94	709 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	132 200,00	155 330,67	154 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 550,00	939,40	10 000,00
TOTAL	4 969 898,00	4 971 774,59	4 833 000,00

Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

1.1. Opérations réelles

- Résultat reporté

Le résultat à reporter se présente comme suit :

Résultat investissement 2018 :	352 589,34
Résultat investissement cumulé antérieur :	-377 072,40
Reprise résultat investissement assainissement	-61 196,02
Résultat global fonctionnement (A) :	-85 679,08

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes (cf. annexe 01)

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2019 à 625 000,00 € environ. Ce montant inclut les emprunts des deux communes.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

La dépense relative à la révision du PLU représente la quasi-totalité des inscriptions du chapitre (80%). Les sommes nécessaires à la finalisation de la révision et de la création des PLU en cours.

Dans le cadre de la définition des grands équipements communaux (accueil périscolaire, nouvelle école, restructuration du centre-ville), ce chapitre devrait enregistrer une hausse afin de financer les études de programmation pour la réalisation des futurs équipements. La hausse sera répartie dans des opérations qui seront créés à cet effet.

- Chapitre 21/23 : immobilisations corporelles et opération d'équipement

Il n'est pas prévu au budget 2018 d'opération d'équipement autres que celles engagées au titre des communes historiques. En revanche, des études seront menées afin de préparer les futures opérations.

Les inscriptions au titre de ces chapitres constituent l'entretien général du patrimoine de la commune et les dépenses d'équipement.

Certaines dépenses sont à prévoir afin de doter la commune nouvelle des outils indispensables à son fonctionnement (matériel technique, informatiques et aménagements divers).

1.2. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordres constatent la dépense qui est le pendant de la recette de fonctionnement pour un montant de 400,00 € (chapitre 040 opération d'ordres de section à section).

2) Les recettes d'investissement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

Au titre de l'exercice 2018, ce chapitre prévoit :

- FCTVA : 290 000,00 €
- Taxe d'aménagement : estimée à 23 500,00 € environ en attente de la DDT
- Le versement du déficit d'investissement du budget assainissement à la communauté de communes : 61 196,02 €

Comme précisé précédemment, l'affectation de résultat nécessaire à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser sera d'environ 135 000 €.

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

Le chapitre relatif aux concours institutionnels et aux dotations prévoit d'une part les subventions pour lesquelles une attribution formelle a été délivrée et d'autres part les subventions estimées sur les projets pour lesquels une instruction de demande est en cours.

Au titre des subventions, le budget primitif 2019 se limitera à percevoir les subventions accordées dans le cadre des projets d'investissement 2018.

Remplacement des menuiseries école La Neuve - CG73/FDEC : 18 840 € (1^{ère} tranche 78 500 € HT)
 Remplacement des menuiseries école La Neuve – Etat/DETR : 28 000 € (totalité – 218 053 € HT)
 Création fonds audio Savoie Biblio/APS : 4 700 €
 Étude PLU - REGION-CDDRA : 10 500 € à solder au terme de l'étude (report 2018)

Soit un total d'environ 62 000 €.

D'autres subventions sont en cours de demande :

- Columbarium (CG73-FDEC 2019)
- Réfection voirie Chaudannes (CG73-FDEC 2019)
- Menuiserie la neuve 2^e tranche (CG73-FDEC 2019)

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 040 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre reprend en recette les inscriptions en dépenses de fonctionnement relatives à l'amortissement des immobilisations soit environ 399 000,00 €.

3) Synthèse financière – Investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement N-1	85 679,08€
Remboursement du capital des emprunts	620 000,00 €
Immobilisation incorporelles engagées (PLU/MO)	107 000,00 €
Immobilisations corporelles engagées (Travaux Etable/SDES)	230 500,00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES DOB 2018	1 043 179,08 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
Amortissements	399 000,00 €
FCTVA	290 000,00 €
Taxe d'aménagement	23 500,00 €
Affectation	146 875,10 €
Subventions	62 000,00 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES DOB 2018	921 375,10 €

A l'issue des inscriptions préalables et prévisionnelles, il y a un besoin de financement de 122 000,00 € environ.
 La marge d'autofinancement globale étant de 1,25 M€ environ, une enveloppe de 1,12 M€ est disponible pour les opérations d'investissement

4) Projets d'investissement

Objet	Description	Montant
Etude bâtiment self/périscolaire	Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre	Non définit
Etude nouvelle école	Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre	Non définit
Etude restructuration centre-ville	MO (estimé - base travaux avec taux MO à 4,5%)	92 880,00
Entretien/projets ST	Entretien du patrimoine et projet d'investissement services techniques (<u>cf. tableaux ci-après</u>)	1 115 850,00
		1 208 730,00

En ce qui concerne les projets structurants pour le scolaire et le périscolaire (self, école), il faudrait envisager de provisionner des enveloppes à minima :

- Self : la décision de réaliser le projet est toujours conditionné à une modification du règlement de la DUP
- Nouvelle école : la commune va lancer une DUP à l'issue de l'étude de faisabilité

En revanche en ce qui concerne la restructuration urbaine du centre-ville, aucun obstacle n'empêche le lancement des études, sauf à savoir quelles suites seront données au projet d'extension de la pharmacie, mais qui n'est pas bloquant.

Au terme de la prospective du DOB 2019, la commune doit mobiliser un autofinancement d'environ 1 330 730,00 € environ.

La section de fonctionnement dégageant un autofinancement disponible de 1,25 M€, il y a un besoin de financement d'environ 81 000,00 €.

PROPOSITION D'INSCRIPTION BUDGETAIRES SERVICES TECHNIQUES

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2019	A réaliser ultérieurement ou non
Plantation d'arbres et d'arbustes			4 000,00 €	
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	Aménagement de divers sites		4 000,00 €	
Ateliers municipaux				
2135 - Installations générales, ...	Réfection de la couverture des locaux de stockage	GONTARD		14 500,00 €
Base de loisirs			15 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Aménagement de la base de loisirs (bancs, tables, barbecue...)		15 000,00 €	
Bâtiment administratif			5 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Réfection chauffage en cas de panne (tuyauterie...)	Estimation ST	5 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Rafranchissement de trois façades (côté Mairie, façades Nord et Sud)			
2135 - Installations générales, ...	Remplacement menuiseries appt 3	OGUEY		7 600,00 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement menuiseries appt 4	OGUEY		7 600,00 €
Boulodrome				
2135 - Installations générales, ...	Réfection de la couverture amiante par isolation + couche protection	SITEX		110 000,00 €
Camping			37 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO	12 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Installation de trois conteneurs enterrés (emballages, verres et OM)		25 000,00 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2019	A réaliser ultérieurement ou non
Ecole élémentaire			268 500,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Dispositif alerte attentat	GERARD ET PEYSSON		13 500,00 €
2135 - Installations générales, ...	Peintures volets + charpentes + avant-toit	SLP	30 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Entrée directrice : ouverture à distance par téléphone	FACHINGER + CASELEC	3 200,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Tables de pique-nique	PLAS ECO	2 100,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Abri de vélo + supports vélos	COMAT	3 200,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Réfection peinture de six classes	BRECHET PEINTURE	8 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Remplacement des fenêtres (à répartir sur deux années)	OGUEY	222 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Réfection du parquet de la salle de gym	SEB PEINTURE		4 700,00 €
Ecole maternelle Croisette			10 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Réfection chauffage bâtiment haut en cas de panne	Estimation ST	5 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Réfection clôture bât. Bas et pose de caches-vue clôture bâtiment haut	ESPACS		6 000,00 €
2135 - Installations générales, ...	Démolition bâtiment préfa - amiante	AMILESS AMIANTE	5 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Dispositif alerte attentat	GERARD ET PEYSSON		8 700,00 €
Ecole maternelle Grillons				
2135 - Installations générales, ...	Dispositif alerte attentat	GERARD ET PEYSSON		4 500,00 €
Eglise			22 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Restauration des tableaux et statues		22 000,00 €	
Ferme Rey			10 700,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Création de locaux de rangement dans la salle de répétition		7 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Installation de trois volets roulants solaires à la médiathèque	REVERDY	3 700,00 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2019	A réaliser ultérieurement ou non
Gymnase Centenaire			29 300,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Echange armoire électrique de ventilation	FACHINGER	4 800,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO	18 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Remplacement châssis alvéolaires côté collège (cassés)	OGUEY		9 000,00 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de la porte bois (sortie de secours à 4 vantaux) côté collège	OGUEY	6 500,00 €	
Gymnase Seytaz			45 800,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO	24 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Cheminement en micropépité (revêtement actuel glissant)	EIFFAGE	14 500,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Contrôle d'accès	GERARD ET PEYSSON	7 300,00 €	
Halle couverte			14 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Installations de châssis vitrés en partie haute pour mise hors d'eau lors des orages et pluies fortes	ALU-MENUISERIES	14 000,00 €	
Mairie			33 000,00	
2135 - Installations générales, ...	Climatisation ou isolation de la mairie	CLIMATICIENS DE France.	33 000,00	€
2135 - Installations générales, ...	Rafrachissement des façades			
Piscine			11 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO	11 000,00 €	
Stade			38 450,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO	21 000,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de la chaudière du chalet	DEFILIPPI	7 450,00 €	
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de la chaudière du stade		10 000,00 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2019	A réaliser ultérieurement ou non
2152 - Installations de voirie (sur 30 ans)			294 600,00 €	
2152 - Installations de voirie	Clôture cabinet médical+ portillon (côté Gelon et côté parking gymnase, h :1,23m / pose ST)	Estimation ST	8 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Réfection de l'enrobé dans le secteur Saint-Maurice/Les Chaudannes		130 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Panneaux de signalisation et de rues		6 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Rue Robert Franck : remplacement de la végétation dans ilots par de l'enrobé	COLAS	8 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Mobilier urbain		10 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Remplacement de la barrière de protection au dessus Joudron, vers les jeux du Moulinage		4 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Démolition ancien boulodrome	CARTIER-MILLION	5 100,00 €	
2152 - Installations de voirie	Place Albert Rey - aménagement de la place	COLAS		15 000,00 €
2152 - Installations de voirie	Place Albert Rey - aménagement des chemins piétonniers	COLAS		15 000,00 €
2152 - Installations de voirie	ETABLE : réfection de la route du Mât	EIFFAGE	35 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	ETABLE : végétalisation des voies et allées piétonnes du cimetière	GREMEN	16 200,00 €	
2152 - Installations de voirie	Rue et place Saint-Jean : aménagement espaces verts		35 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Ferme Rey : aménagement de l'espace entre la ferme Rey et le Centre d'animation (bancs...)		4 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Lac Saint-Clair : remplacement de la passerelle permettant d'aller sur l'île	LIFTEAM		22 000,00 €
2152 - Installations de voirie	Sécurisation piéton sur la route de Montbertrand (mur de M. BERTHOLLET)	COLLINI	6 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Place du 08 mai 1945 : aménagement de l'aire de jeu existante		25 000,00 €	
2152 - Installations de voirie	Installation de 17 potelets escamotables pour la sécurisation du centre-ville	GAUTHEY		42 000,00 €
2152 - Installations de voirie	Installation de deux luminaires spécifiques pour passages piétons (rue Jean Moulin / école élémentaire)	FACHINGER		3 900,00 €
2152 - Installations de voirie	Jardins familiaux : remplacement de 10 bacs de stockage d'eau de pluie (opération à renouveler encore deux ans)		2 300,00 €	
2152 - Installations de voirie	Cheminement piéton RD 925 entre La Grangette et le giratoire Saint-Clair (St thibaud + barrières bois)	COLAS		200 000,00 €

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2019	A réaliser ultérieurement ou non
21538 - Autres réseaux			51 800,00 €	
21538 - Autres réseaux	Mise à jour plans des réseaux communaux (attente devis de RGD)	RGD 73/74	15 000,00 €	
21538 - Autres réseaux	Remplacement de 37 luminaires "boule" dans le quartier de la Seytaz		22 200,00 €	
21538 - Autres réseaux	Parking Gymnase seytaz - dépose éclairage public	DAUPHINE SAVOIE ELEC	3 200,00 €	
21538 - Autres réseaux	Remplacement mats EP de l'avenue du Centenaire (entre rue Neuve et Schweighouse)	DAUPHINE SAVOIE ELEC	1 300,00 €	
21538 - Autres réseaux	Place du 08 mai - Projecteur sur église pour rangement des Estivales	FACHINGER	1 800,00 €	
21538 - Autres réseaux	Place du 08 mai - Installation de deux bornes électriques (côté église)	FACHINGER	2 400,00 €	
21538 - Autres réseaux	Eclairage public : remplacement ampoules mise aux normes 2015 (remplacement des ampoules mercure par des ampoules sodium et LED quand c'est possible sans frais excessifs)	FACHINGER	5 000,00 €	
21538 - Autres réseaux	Impasse des Jonquilles - échange tableau de commande éclairage public	FACHINGER	900,00 €	
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			12 000,00 €	
21568 - Autre matériel et outillage ...	Extincteurs (remplacement annuel et nouveaux)	SICLI	4 000,00 €	
21568 - Autre matériel et outillage ...	Poteaux incendie (remplacement annuel et nouveaux)		8 000,00 €	
2182 - Matériel de transport			144 000,00 €	
2181 - Matériel de transport	Remplacement véhicule électrique		8 000,00 €	
2181 - Matériel de transport	Balayeuse (véhicule d'occasion)		100 000,00 €	
2181 - Matériel de transport	Engin de chantier et levage, genre MANISCOPIE (engin d'occasion)		36 000,00 €	
2181 - Matériel de transport	Benne supplémentaire pour LINDNER	VULLIEN		6 000,00 €
2184 - Mobilier			8 000,00 €	
2184	Remplacement de 30 tables et 60 bancs polyéthylène pour animation	COMAT	8 000,00 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles (sur 10 ans)			13 700,00 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Services techniques : outillage		5 000,00 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Décoration et luminaires Noël		6 000,00 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Remorque porte barrières festives (pour 38 unités)	COMAT	2 700,00 €	
A DIMIER			TOTAUX	1 115 850,00 €

BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

Outre des ventes qui viendraient diminuer le déficit global du budget, le budget annexe relatif à la zone d'habitat du Colombier, bénéficiera des inscriptions relatives au stock, en opérations d'ordre uniquement et dans l'attente de futures ventes des terrains restant disponibles.

Les reports des résultats issus de l'exercice 2018 seront réinscrits à l'identique dans le budget annexe de la nouvelle commune.

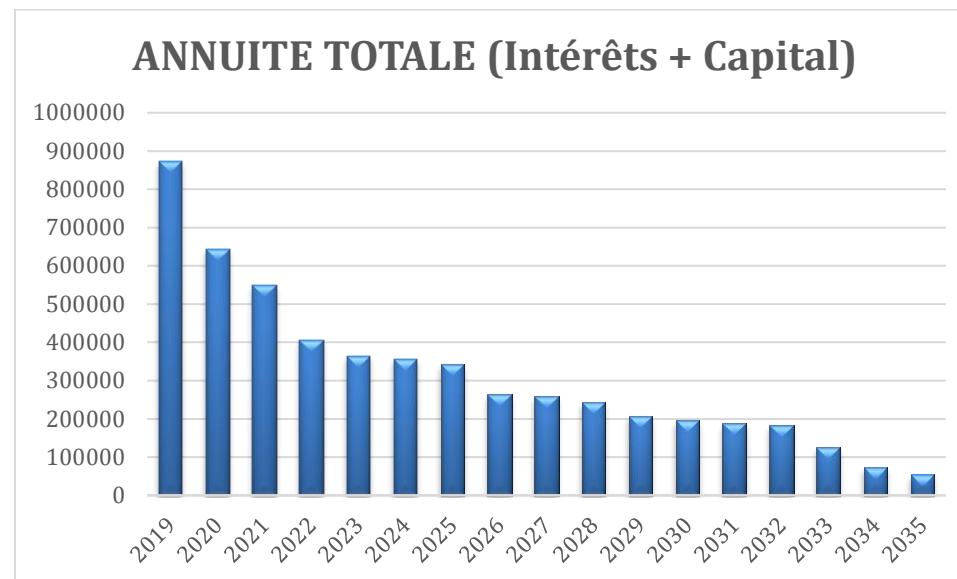
ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE

- Emprunts arrivant à échéance en 2019

Date de la dernière échéance	Code emprunt	Objet	Prêteur	Montant du contrat	Durée en années	Périodicité du capital	Compte du capital	Taux initial
25/10/2019	1579902	Contournement Saint jean LR	CE RHONE ALPES	1 000 000,00 €	18	Trimestriel	1641	4,08%
31/08/2019	08892 201742 001 01	Enfouissement réseaux secs chef-lieu ET	CCM COMBE DE SAVOIE	200 000,00 €	15	Trimestriel	1641	4,30%

- Endettement pluriannuel à compter du 01/01/2019

ANNUITE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
102780243800020174203 EMPRUNT Réseaux secs Chef Lieu	13 621,37									
1579902/CONTOURNEMENT ST JEAN	89 463,68									
102780243800030289302 PROGRAMME INVESTISSEMENT 2005	84 983,02	84 982,96								
AR010354/FINANCEMENT OPERATIONS INVESTISSEMENT POUR EX 2007	132 852,75	132 852,75	132 852,75							
MON253384-EUR-0267762- 001/FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT	38 200,36	36 708,06	35 215,76	33 723,47						
102780243800020174203 EMPRUNT Réseaux secs LE villaret Les granges	5 525,16	5 525,16	5 525,16	5 525,16	5 525,16	5 525,16				
MON505232EUR/0505657 FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2015	76 724,38	75 709,38	74 694,38	73 679,38	72 664,38	71 649,38	70 634,38			
102780243800030289302 ACQUISITION BIENVEIGNANT	18 442,67	18 284,50	18 126,47	17 968,36	17 810,27	17 652,16	17 494,07	17 335,96	17 177,87	8 529,64
MON281415EUR/FINANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS	35 778,01	34 855,35	33 932,68	33 010,01	32 087,35	31 164,68	30 242,01	29 319,35	28 396,68	27 474,01
17462/002/001/GYMNASE AVENUE DU 11 NOVEMBRE	169 634,10	164 979,40	160 062,68	155 276,97	150 491,26	145 796,99	140 919,83	136 134,11	131 348,40	126 614,59
4357.264282.144282.14 EMPRUTN CDC MEDIATHEQUE	88 817,80	87 615,80	86 413,80	85 211,78	84 009,78	82 807,78	81 605,78	80 403,78	79 201,78	77 999,78
TOTAL	754 043,30	643 533,36	548 844,68	406 417,13	364 611,20	356 620,15	342 921,07	265 219,20	258 151,73	242 646,02

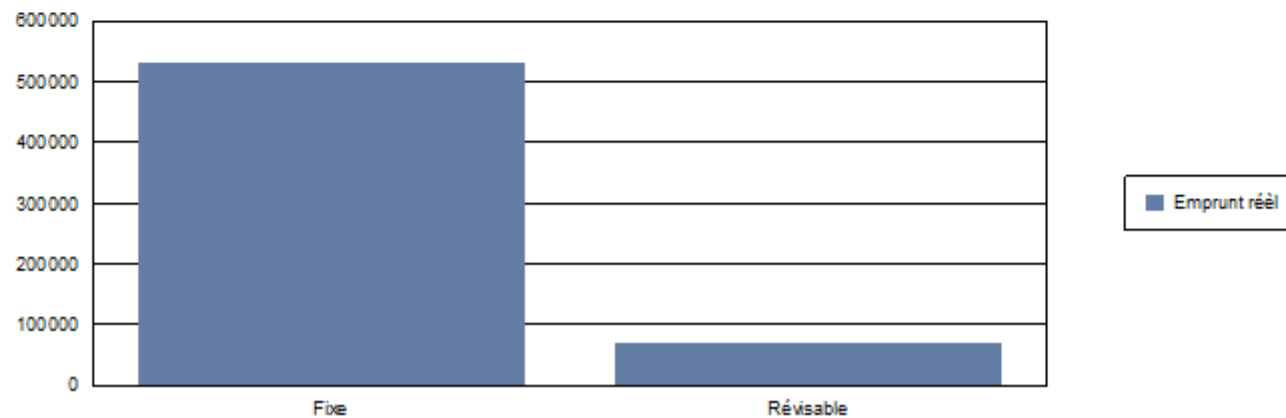


- Nature des taux

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Capital remboursé sur l'exercice



ANNEXE 02 – RATIOS

		2016			2017			2018		
		CA 2016	Ratio 2016	Moyenne strate 2014	CA 2017	Ratio 2017	Moyenne strate 2015	CA 2018	Ratio 2018	Moyenne strate 2016
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	DRF	4 195 372,55	1 103,75 €	859,00 €	4 074 626,16	1 074,25 €	929,00 €	4 113 664,11	1 007,76 €	954,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
Produit des impositions directes/population :	Impôts directs	1 401 696,00	368,77 €	451,00 €	1 460 612,00	385,08 €	494,00 €	1 654 793,00	405,39 €	549,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	RRF	5 006 529,05	1 317,16 €	1 033,00 €	4 823 195,80	1 271,60 €	1 112,00 €	4 979 993,82	1 219,99 €	1 160,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
Dépenses d'équipement/population :	Dépenses d'équipement	2 215 124,70	582,77 €	307,00 €	1 431 556,11	377,42 €	252,00 €	746 328,57	182,83 €	301,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
Dettes/population :	Dettes	6 033 974,53	1 587,47 €	847,00 €	6 018 384,60	1 586,71 €	880,00 €	4 967 404,62	1 216,90 €	1 276,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
DGF/population :	DGF	100 535,00	26,45 €	197,00 €	17 317,00	4,57 €	183,00 €	0,00	0,00 €	180,00 €
	Population	3 801			3 793			4 082		
Dépenses de personnel/DRF :	Dépenses de personnel	2 057 814,61	49,05%	51,10%	2 125 740,85	52,17%	53,90%	2 098 466,66	51,01%	46,60%
	DRF	4 195 372,55			4 074 626,16			4 113 664,11		
Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette)/RRF :	DRF	4 195 372,55	100,50%	90,80%	4 074 626,16	104,78%	91,30%	4 113 664,11	101,18%	92,60%
	Remboursement de la dette	836 020,26			979 102,07			925 232,43		
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80			4 979 993,82		
Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement :	Dépenses d'équipement	2 215 124,70	44,24%	29,70%	1 431 556,11	29,68%	22,70%	746 328,57	14,99%	26,00%
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80			4 979 993,82		
Dettes/RRF = taux d'endettement :	Dettes	6 033 974,53	120,52%	82,00%	6 018 384,60	124,78%	79,20%	4 967 404,62	99,75%	110,00%
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80			4 979 993,82		

	2018	2017	2016
Epargne brute (€)	692 482,07	571 688,98	610 841,49
Capacité de désendettement (ans)	7,17	10,53	9,88